



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le treize mai, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 7 mai 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - M. Georges BURBA - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - Mme Laure MASSON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à M. Antoine BACK
Mme Martine JULLIAN donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER
M. Matthieu CHAMUSSY donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO

Absents excusés :

Mme Bernadette CADOUX

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Thierry CHASTAGNER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190513_63 - Conservatoire de Grenoble – Evolutions des critères et modalités d'attribution des bourses pour les élèves

SEANCE DU 13 MAI 2019

63-(15790). AFFAIRES CULTURELLES : Conservatoire de Grenoble – Evolutions des critères et modalités d'attribution des bourses pour les élèves

Monsieur Eric PIOLLE expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire, établissement de la ville de Grenoble, a pour mission de favoriser l'accès de tous aux pratiques culturelles. C'est dans l'objectif de l'élaboration de cette mission qu'est proposée la mise en place d'une bourse d'étude.

Vous avez adopté, lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai 2018, une délibération modifiant la gestion des bourses d'étude à destination des élèves du Conservatoire de Grenoble. Ce dispositif se matérialise par une aide pédagogique et matérielle aux études accordée ou reconduite par une commission qui siège en septembre ou en en juin de chaque année.

Cet outil novateur a attiré l'attention du Conseil départemental de l'Isère qui a souhaité le soutenir dans la convention pluriannuelle d'objectifs culturels de 2018 à 2020 signée avec la ville de Grenoble. Ainsi, jusqu'à cinq élèves domiciliés dans d'autres communes du département et répondant aux autres critères d'attribution (quotient familial de 900 €, motivation et critères pédagogiques) pourront se voir attribuer ou reconduire une bourse d'étude.

L'attribution ou la reconduction sera examinée par une commission soit en septembre, soit en juin.

Il vous est donc proposé le règlement en annexe modifié suite à ces ajustements.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Emancipatrice du mardi 30 avril 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le nouveau règlement d'attribution, joint en annexe, des bourses du Conservatoire qui prendra effet à partir de l'année scolaire 2019-2020.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE

Affichée le : 16 mai 2019